

Solen

Service d'Optimisation
et de Lancement
pour l'Entrepreneuriat

Catalogue Formation des Elus locaux

www.solen-france.com
renseignements@solen-france.com

2021



SOLen

Hôtel d'Entreprises

CCI du Cher

Route d'Issoudun

18000 Bourges

Tel. 02 48 48 00 91

Organisme agréé par le
Ministère de l'Intérieur

depuis juillet 2012

1^{er} renouvellement

obtenu le 11 mars 2015

pour 4 ans

2^{ème} renouvellement obtenu

le 15 Février 2019

[Eligible au DIF Elus](#)

Qui sommes-nous ?

SOLen - Service d'optimisation et de lancement pour l'entrepreneuriat - a pour objectif principal de promouvoir la place des femmes dans notre société, tant sur le plan entrepreneurial ou associatif que sur celui des responsabilités citoyennes (électives ou de mandat).

Mais, au-delà de ce principe, SOLen accompagne toutes les vocations à naître ou existantes.

Afin de sensibiliser, d'informer et de former les femmes qui souhaitent prendre des responsabilités électives, mais également les hommes et les femmes qui les exercent et ressentent le besoin d'améliorer leur efficacité, SOLen a ouvert « **l'Ecole des élu(e)s** ».

Les meilleures statistiques donnent le chiffre alarmant de 17% de femmes élues en France (tous contextes confondus).

L'ambition de SOLen, est donc, d'abord, de mener un vaste programme de sensibilisation, au travers de ses réseaux, afin d'aider les vocations de femmes à s'exprimer et enfin de tendre vers une mixité consentie et harmonieuse.

Les Collectivités sont, en effet, confrontées à une double obligation : trouver des femmes potentiellement intéressées par la prise de telles responsabilités, mais aussi leur donner un rôle, une place à part entière dans les équipes, pour favoriser l'égalité H/F et ainsi tirer parti des avantages de la mixité.

L'originalité de SOLen réside dans la « personnalisation » de l'offre.

En amont, SOLen s'adresse **à la personne**, en identifiant avec elle son besoin en tant que future élue pour y répondre spécifiquement (sensibilisation, information, formation)

Dans un deuxième temps, lorsqu'il s'agit de répondre au besoin des élu(e)s en poste, notre ambition est de travailler dans une grande **proximité** et en apportant des prestations **sur mesure**.

Les atouts de **SOLen**

- Une équipe encadrante pluridisciplinaire, couvrant la grande majorité des champs concernés et capable de mobiliser les ressources et expertises ponctuellement nécessaires.
- Une équipe de formateurs experts dans leurs domaines de compétence
- Des locaux facilement accessibles, centraux, conçus pour accueillir et former collectivement ou individuellement (voir description)
- Une méthode, améliorée en continue (process Qualité), qui s'appuie à la fois sur la recherche en sociologie (liens avec plusieurs laboratoires) et sur la réelle expérience des membres de l'équipe
 - Analyse des situations
 - Compréhension des enjeux
 - Définition des besoins
 - Proposition de réponses personnalisées et adaptées
 - Evaluation de la réalisation (à chaud, à froid..) avec mise en place d'indicateurs
 - Suivi individualisé (SVP SOLen)
- Une équipe dédiée en Région et à votre écoute :
 - Claudine MOUTON /Référente SOLen : 06-12-41-84-59
 - Sandrine GOZARD / Assistante Administrative : 02-48-48-00-91 (s.gozard@solen-france.com)

Quels sont les droits des élus en matière de formation ?

(Article L.2123-12 du CGCT) Afin de pouvoir exercer au mieux les compétences qui leur sont dévolues, les élus locaux ont le droit de bénéficier d'une formation individuelle adaptée à leurs fonctions. Afin de garantir la qualité et le pluralisme des organismes de formation concernés, le législateur a tenu à ce que ceux-ci obtiennent un agrément préalable à leurs interventions auprès des titulaires de mandats locaux. Cet agrément est délivré par le ministère de l'intérieur, après avis du conseil national de la formation des élus locaux (CNEFEL). **SOLen est agréé depuis juillet 2012 et a obtenu son 1^{er} renouvellement le 11/03/2015 pour 4 ans.**

Le principe du droit à la formation

Chaque élu local a le droit de bénéficier d'une formation adaptée à ses fonctions, selon les modalités définies par l'organe délibérant de la collectivité. Le conseil municipal, général ou régional, ainsi que le conseil communautaire des communautés de communes, d'agglomération et urbaines, doivent en effet, dans les trois mois suivant leur renouvellement, délibérer sur l'exercice du droit à la formation de leurs membres. Ils déterminent les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Par ailleurs, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financés par la collectivité ou l'établissement est annexé au compte administratif.

L'octroi d'un congé formation par l'employeur

Indépendamment des autorisations d'absence et du crédit d'heures, les élus municipaux, départementaux, régionaux et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) précités, s'ils ont la qualité de salarié, peuvent solliciter de la part de leur employeur un congé pour pouvoir bénéficier des actions de formation. **Ce congé est de dix-huit jours par élu, pour toute la durée de son mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.**

La prise en charge par la collectivité des frais résultant du droit à la formation

Les frais d'enseignement, mais aussi de déplacement et de séjour résultant de l'exercice du droit à la formation, donnent droit à un remboursement par la collectivité ou par l'EPCI. Les frais de déplacement sont pris en charge dans les conditions applicables aux agents de l'État, c'est-à-dire celles du [décret du 3 juillet 2006](#) fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État.

2021



« Ecole des Elu(e)s »

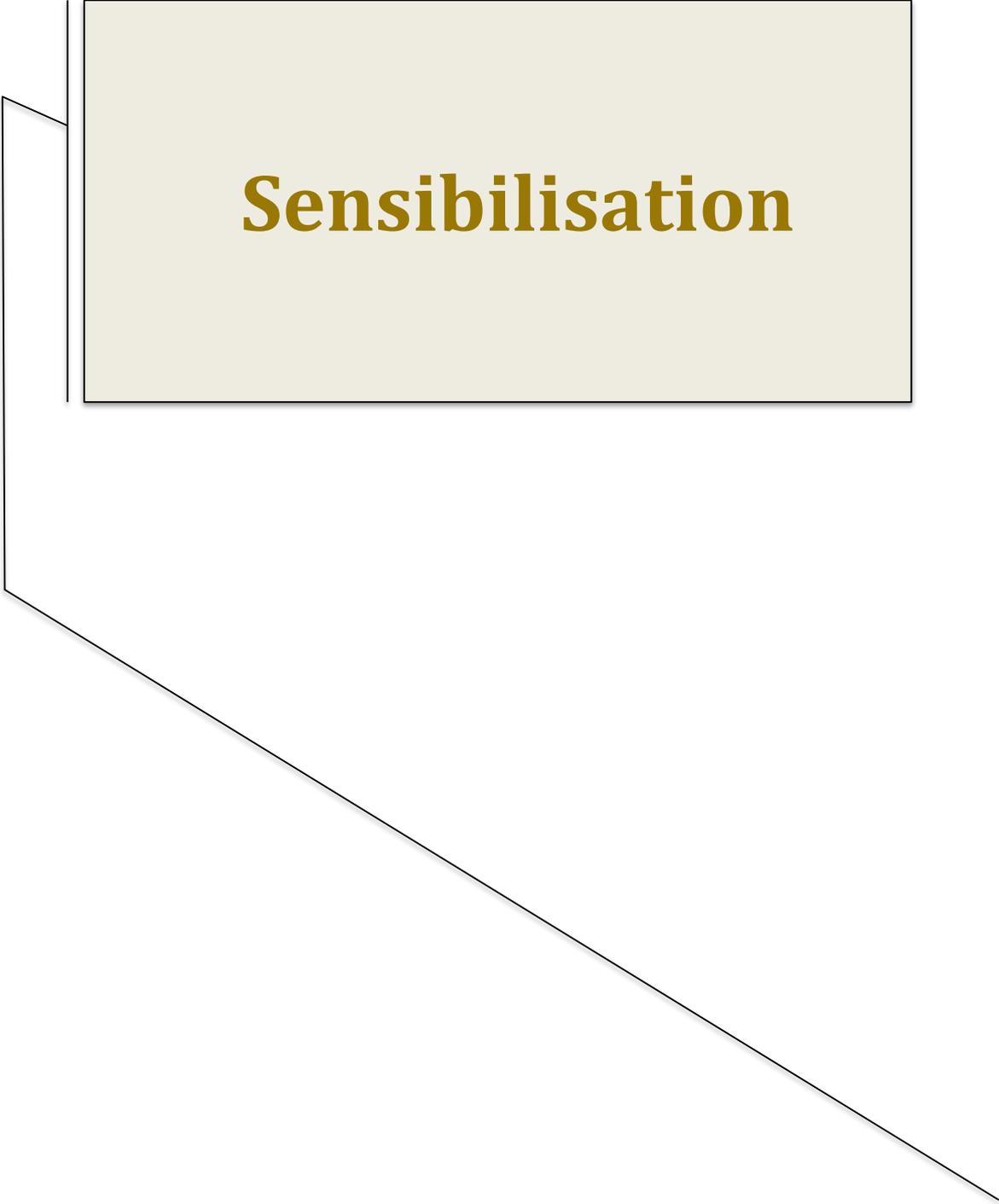
Thèmes des formations

1. Sensibilisation
2. Comprendre les contextes et les grands principes
3. Mieux vivre son rôle d'él(u)e
4. Parvenir à une « mixité harmonieuse »



Au plus près
des besoins
des élu(e)s
de notre
territoire,
SOLen étudie
tous vos projets
de formation et
vous propose des
prestations
sur mesure.

« Ecole des Elu(e)s »



Sensibilisation

L'engagement électif, son sens, ses objectifs

- Qu'est-ce qu'un mandat ?
- Les différents mandats au niveau local.
- Les modes d'élection et durée de mandat.
- Droits liés à l'élection :
 - Garanties accordées à l'élu
 - Indemnités et frais de mission
 - Couverture sociale
 - Protection juridique
 - Droit à la formation
 - Droit à la retraite
 - Sanctions
- Responsabilité juridique.
- Rôle et missions de l'élu :
 - Le représentant des électeurs
 - Le législateur
 - L'administrateur gestionnaire
- Impact du mandat :
 - Image
 - Disponibilité
 - Droit de réserve
- Evolution des mandats locaux
- Conclusion : vivre son engagement

Le programme est adapté à chaque public et comprend les thèmes ci-dessus selon la demande.

Durée : 1 journée

- ***Formation en individuel ou en groupe***
- ***Dates : à définir avec les intéressés***
- ***Coût : selon le nombre de participants et la taille de la commune***

« Ecole des Elu(e)s »

**Comprendre les
contextes et grands
principes**

Connaître l'environnement juridique et réglementaire

Réforme des collectivités territoriales

Objectifs : Comprendre la réforme, ses enjeux, ses applications

Durée 1 journée

Programme :

- Pourquoi une réforme ? (empilement des structures, enchevêtrement des compétences et des financements...)
- Son contenu (définition d'une métropole, d'un conseiller territorial...)
- Ce qu'elle va changer pour chaque élu
- Cadre et calendrier

Marchés et appels d'offres

Objectifs : comprendre les obligations liées aux procédures d'appel d'offres et de marchés publics.

Durée 1 journée

Programme :

- Définition (s) et cadre réglementaire
- Choix du mode de dévolution
- Le processus d'appel d'offres (cahier des charges, création de lots, critères de choix...)
- Cas des marchés publics en France (appel d'offres ouvert, restreint...)
- Procédure MAPA

Finances et budgets (1^{er} niveau)

Objectif : s'approprier les notions essentielles de la gestion du budget d'une collectivité

Durée : 1 journée

Programme :

- Comprendre les grandes règles budgétaires (savoir lire un budget)
- Les principes budgétaires et comptables
- Les contrôles
- Les possibilités d'agir (marges de manœuvre, évolutions en cours d'année, arbitrages...)

Compétences et axes stratégiques des collectivités

Généralités permettant de comprendre le fonctionnement des collectivités territoriales

Objectif : Comprendre le fonctionnement institutionnel et les grandes politiques des collectivités (développement économique, enseignement supérieur...)

Durée : 1 journée

Programme :

- Quels sont les pouvoirs des collectivités territoriales ? (commune, département, région)
- Les compétences transférées
- Les grandes politiques
- Qu'est-ce que l'expérimentation ?

Déceler les forces et faiblesses de la gestion locale

Objectif : Sans être un spécialiste, déceler les forces et faiblesses de la gestion locale est un exercice délicat compte tenu du foisonnement des informations et des documents existants. Avec le recueil de données spécifiques et pertinentes et un angle de lecture, les élus de collectivités sont en mesure de traiter l'information, de poser un diagnostic rapide et fiable tout en hiérarchisant les conséquences. Connaître les forces faiblesses de la gestion locale, permet de définir les améliorations et les actions nécessaires pour une meilleure gestion des services aux publics ainsi que le pilotage des risques de son administration. Connaître sa situation pour valoriser ses engagements et ses projets comme sa communication interne et externe est un facteur clé de succès.

Durée : 2 journées

Programme 1^{ère} journée :

- Le cadre de référence :

Le sens de l'analyse (forces/faiblesses) et objectifs poursuivis

La Loft (Principes- Fondamentaux- Mesure),

Les outils à disposition : Budget, BP, Décision modificative, Budget rectificatif, Compte de gestion et CA, M14 et nomenclature fonctionnelle

- La méthode d'analyse (Règles) :

Les méthodes d'analyse et de diagnostic

Le fonctionnement et particularités

Le fonctionnement et l'angle de lecture

L'investissement et particularités

L'investissement et l'angle de lecture

La technique des AP/CP (Autorisation de programmes/Crédit de paiement)

« Ecole des Elu(e)s »

**Mieux vivre son
rôle d'él(u)e**

Communication personnelle

Prise de parole en public :

Objectifs : pouvoir prendre la parole, quelles que soient les circonstances, sans être paralysé par le trac.
Savoir organiser son discours.

Durée : 1 journée

Programme :

- La maîtrise de la voix et la respiration
- La cohérence du verbal et du non-verbal
- La maîtrise du trac et des émotions
- La maîtrise de l'opposition (et de l'adhésion)
- La mise en forme du message

Savoir convaincre

Objectifs : emporter l'adhésion dans un débat, défendre avec succès ses positions.

Durée : 1 journée (pouvant être prolongée en fonction de la nécessité d'entraînement)

Programme :

- Préparer une stratégie (et non un argumentaire)
- Créer un climat propice à l'échange
- Faire parler l'autre
- Adapter son rythme et son discours à l'interlocuteur
- Conclure positivement

Communication institutionnelle

Optimiser ses relations presse/media

Objectifs : Composante essentielle de la communication d'entreprise et/ou institutionnelle, les relations presse répondent à des critères et des nécessités, depuis la définition du message en amont jusqu'à la mesure quantitative et qualitative des résultats en passant par la rédaction des communiqués et dossiers de presse, leur envoi et les contacts proactifs avec les journalistes.

Comme tout autre outil de communication, le communiqué et le dossier de presse ne s'improvisent pas. Dans cette section, nous nous intéresserons plus particulièrement à l'élaboration de supports de communication appelés à une large diffusion et adaptés aux contraintes des salles de rédaction

Durée : 1 journée

Programme :

Partie 1 :

- La stratégie de communication
- Les outils de communication avec la presse
- La conférence de presse, le petit déjeuner ou déjeuner de presse
- Ce que cherchent les journalistes
- Evaluer les relations presse : pourquoi ? Comment ?
- La communication de crise
- Les adresses utiles

Partie 2 :

- Composer et rédiger ses documents de communication
- L'attaque et la chute : l'entrée et la sortie
- Le message essentiel
- L'agencement des phrases
- Le choix du vocabulaire
- Clarté, propriété des termes, précision
- Ecrire court
- Concentrer sur l'essentiel

Travailler au sein d'équipes

Organisation du conseil municipal ou communautaire

Objectifs : Maîtriser les règles de fonctionnement du conseil municipal ou communautaire (cadre juridique et jurisprudentiel)

Durée : 1 journée

Programme :

- Modalités de vote au sein des assemblées
- Règlement intérieur de fonctionnement (nature juridique et contenu)
- Organisation des séances
- Compétences et attribution
- De la convocation au procès-verbal
- Les commissions
Compétences et attribution
De la convocation au compte rendu

S'affirmer avec assertivité

Objectifs : Appréhender les bases de l'affirmation de soi, reconnaître ses qualités et ses fragilités, percevoir les énergies qui nous entourent et qui nous constituent, respecter l'autre en restant authentique, oser entendre – oser dire, connaître son rôle en étant soi-même, maîtriser le management assertif

Durée : 1 journée

Programme :

- L'affirmation de soi dans le respect d'autrui

S'ouvrir à soi-même (autodiagnostic)
Reconnaître ses qualités et ses fragilités
Se respecter en restant authentique
Respecter autrui
Oser entendre – oser dire
- L'impact professionnel – l'impact personnel

Construire son identité (communication verbale et non-verbale = certificat d'authenticité)
Se positionner (autorité naturelle)
Assumer son rôle en étant soi-même
Percevoir les énergies qui nous entourent et qui nous constituent
Pratiquer un management assertif (prise de décision)

Manager les équipes

Conduite de réunion

Objectifs : Organiser et animer une réunion de manière efficace.

Durée : 1 journée

Programme :

- Avant la réunion : opportunité, périmètre (nombre de participants, durée...), ordre du jour, préalables...
- Pendant la réunion : Tour de table, désignation du rapporteur...
Savoir mettre à l'aise les participants
Relevé des décisions, perspectives (prochaines rencontres...)
- Après la réunion
La rédaction du compte-rendu, sa diffusion, gérer les retours...

Organiser et manager les projets collectifs

Objectifs : Comprendre les contextes et impulser une dynamique de changement
Animer les équipes pluridisciplinaires

Durée : 2 journées (accompagnement terrain dans le prolongement)

Programme :

- Eléments de contexte
- Bases de la gestion de projets inter filières
- Développer la cohésion d'équipe par l'audit organisationnel
- Accompagner les projets de changement
- Faire dialoguer la stratégie, la technique, les marchés, l'humain
- Faire de l'évaluation un outil de management

- **Formations en individuel ou en groupe**
- **Dates : à définir avec les intéressés**
- **Coût : selon le nombre de participants et la taille de la commune**

« Ecole des Elu(e)s »

**Parvenir à une
« mixité
harmonieuse »**

L'équipe municipale ou communautaire : un projet à partager

Objectifs : « Rendre meilleure la vie de nos concitoyens »

Le Conseil est en poste : il va falloir travailler ensemble, quelles que soient les différences (voire divergences)

Durée : entre 2 et 3 journées selon nombre de participants (possibilité de suivis périodiques)

Programme :

- Construire le projet de mandature ensemble (accepter les différences, débattre avec objectivité, se mettre d'accord sur un socle de partage, renforcer les valeurs communes)
- Le faire partager (comment le diffuser, évaluer l'impact, susciter l'adhésion)

La parité : en faire un levier d'efficacité

Objectifs : Dépasser l'obligation pour en dégager les atouts et en faire une force

Durée : 2 à 3 journées (possibilité de suivis périodiques)

Programme :

- Des enjeux règlementaires incontournables
 - Du diagnostic au plan d'action
 - Des pratiques durables
- Des repères pour mieux se positionner
 - Initiatives déjà mises en œuvre
 - Focus sur les bonnes pratiques
- Une réelle opportunité à saisir
 - Bénéfices économiques et organisationnels
 - Bénéfices sociaux
 - Bénéfices d'image

- **Formations en individuel ou en groupe**
- **Dates : à définir avec les intéressés**
- **Coût : selon le nombre de participants et la taille de la commune**

Méthodes pédagogiques

Pour tous ces stages :

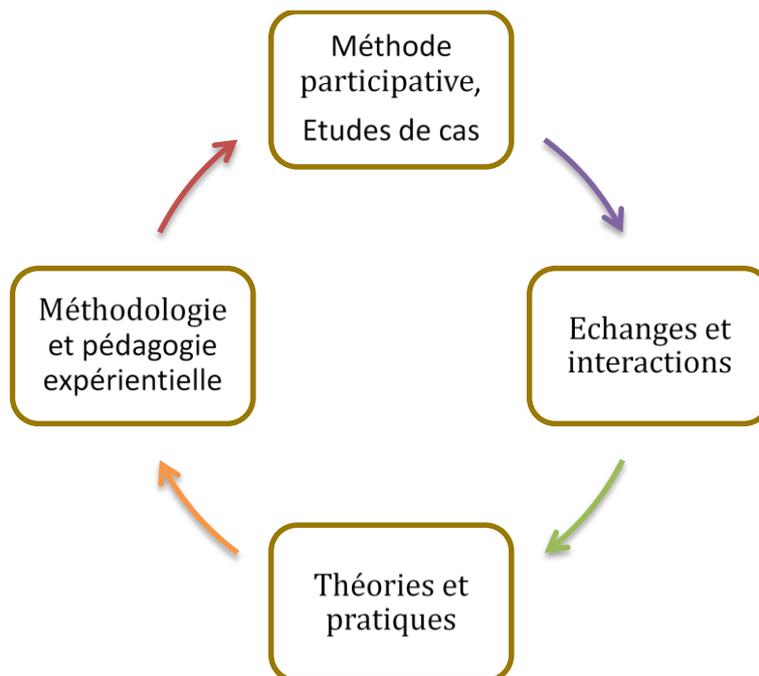
Méthode participative, basée sur des études de cas

Echanges, interactions

Alternance de théories et de pratiques

Apport d'une méthodologie et pédagogie expérientielle

Fourniture de supports pédagogiques



Ces programmes ne représentent pas la totalité de ce que nous pouvons proposer. Ils montrent le champ de notre expertise mais l'équipe d'animateurs peut intervenir sur mesure auprès des demandeurs et s'adapter aux besoins.

Pour tout projet de formation,

une rencontre préalable nous permettra d'établir la meilleure adéquation de notre intervention à votre demande.

Pour cela, avant toute action, nous proposons :

- Un premier contact
- Un rendez-vous personnalisé
- Une proposition d'interventions et de formations adaptée à vos besoins.

SOLen -Hôtel d'Entreprises de la CCI du Cher – Route d'Issoudun – 18000 BOURGES

Tel. 02 48 48 00 91 - renseignements@solen-france.com - www.solen-france.com

Vos contacts : Claudine MOUTON Référente SOLen : 06 12 41 84 59

Sandrine GOZARD Assistante Administrative : 02-48-48-00-91 ou par mail s.gozard@solen-france.com

SOLen a reçu l'agrément du Ministère de l'Intérieur pour la Formation des Elus Locaux le

09 juillet 2012 et son premier renouvellement le 11 mars 2015 pour 4 ans et le deuxième renouvellement

le 15 février 2019